



Mars 2010

**Bulletin communal d'informations
De Thiaville sur Meurthe**

Journée Citoyenne



Dans ce numéro :

Conseil Municipal	2-8
Conseil d'école	10
Intercommunalité	11
Vie associative Vie du village	15
Histoire Infos jeunes	17
Le vieux marin	19
jeux	20
Chanson de thiaville	21
Photo souvenir	22-23

Retrouvez nous sur le Web

<http://www.thiaville.com>

Téléphone : 03 83 71 41 73

ECHOS DU CONSEIL

SEANCE DU 18 décembre 2009

1) **Convention de mise à disposition de moyens et de personnels à l'intercommunalité**

Une convention de mise à disposition de moyens et de personnels est passée entre la commune de Thiaville sur Meurthe et la CCVC dans le cadre du périscolaire.

2) **Commission de révision simplifiée du PLU**

Le Conseil décide de la formation d'une commission communale chargée de la révision simplifiée du PLU (Plan local d'urbanisme)

Cette commission présidée par le Maire sera constituée de :

BURGAN Annie – BOUDOT Joël – THIRIET Dominique – POIREL Eric.

3) **Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Ce plan fixe notamment des dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Il précise les conditions et les délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacement, s'ils existent.

Après en avoir délibéré :

1 Le conseil municipal décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

2- La modalité de concertation sont les suivantes :

Formation d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

Membres : GEORGES Michel, THIRIET Dominique, HILSELBERGER Marie-Claude, BARP Sylvain, LHUILLIER Odile. Avec les associations représentatives implantées sur le territoire de la commune :

- Le club de l'amitié (personnes âgées)

- Les parents d'élèves du groupe scolaire (conseil d'école) dont un représentant siègera au sein de la CCAPH ;

3- Cette décision :

- Est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

- Est transmise à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ainsi qu'au préfet de Meurthe-et-Moselle en tant que président de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et président du conseil départemental consultatif des personnes handicapées.



4) Contrat d'entretien du captage et de la neutralisation

Le Conseil autorise le maire à signer le devis de la Société CAPTAGE NEUTRALISATION de St-Michel-sur-Meurthe pour l'entretien de la station de neutralisation au cours de l'année 2010.

Il est noté que le prix de 320 euros HT la tonne de produit neutralisant n'est garanti que jusqu'au 30 juin 2010.



5) Convention de servitude ERDF relative à l'implantation de lignes souterraines pour le lotissement des Grands Faings, mise à disposition d'un terrain et déplacement d'un poste

L'assemblée est informée que Électricité de France va procéder au remplacement du poste H61 par un poste type PSSB rue du Moulin afin d'alimenter les pavillons du lotissement des Grands Faings.



6) Recensement 2010

Une somme totale de 1105 euros sera versée par l'INSEE à la commune pour financer l'opération et rémunérer l'agent recenseur

7) Heures complémentaires au profit de l'école

Le Conseil accepte la rémunération de 36 heures complémentaires au personnel qui a fait une surcharge de travail tant à la cantine que dans l'entretien des bâtiments.

8) Projet de cheminement entre la rue des Grands Faings et le centre du village

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt que représente le cheminement existant reliant l'arrière de la rue des Grands Faings (futur lotissement) aux ruelles desservant les rues de l'Église, de la Libération et du Moulin.

Aussi, il est à noter que la portion de chemin comprise entre la place de retournement au bout de la rue des Grands Faings, orientée vers l'église, se trouve actuellement sur un tracé avec un oblique important imposé par la seule possibilité offerte qui est de suivre l'emprise communale.

Il est proposé que la commune se rende acquéreuse d'une bande de terre située sur différents parcelles, soit par négociation avec les propriétaires, soit en faisant valoir si possible son droit de préemption à l'occasion de chaque transaction intéressant ce site.

Cette maîtrise foncière aurait pour but de faciliter l'accessibilité par un tracé rectiligne.

En outre, il est demandé que soit aussi engagée avec les riverains du sentier une autre négociation qui devra aboutir à un élargissement de voie pour respecter le minimum de 1,40 mètre de largeur indispensable à l'accessibilité d'une personne handicapée.



Bois de chauffage

Il reste quelques lots de bois de chauffage à réaliser, pour les modalités d'attribution prendre contact avec monsieur Barp Sylvain.

Les inscriptions seront closes le 30 mars 2010.



9) Tarifs communaux 2010

Le conseil fixe comme suit les différents tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2010

- 9 € HT le stère de bois de chauffage d'un diamètre supérieur à 10 cm.
- Cimetière :
 - concession trentenaire : 75 €
 - concession perpétuelle : 366 €
 - concession cinéraire (30 ans) : 75 €
 - concession cinéraire (50 ans) : 150 €
 - columbarium (30 ans) : 600 €
 - columbarium (50 ans) : 1.200 €
- Traversée de route : 170 €
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires
- Location de la salle de sports :
 - Foot (séance d'environ 2 heures) : 15 €
 - Tennis (séance d'environ 3 heures) : 7 €

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle Biétry ou du Foyer Rural figurent dans les tableaux annexés.

Par ailleurs, le conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront reprises dans le budget communal 2010 :

- au CCAS : 26 € par personne de plus de 70 ans (Bons de Noël)
- au comité des Fêtes : 230 € pour sa participation aux Maisons Fleuries.
- à la musique de Raon : 70 € pour sa prestation du 11 novembre
- à la caisse des Écoles : 35 € par an et par élève
- à la caisse des Écoles : 61 € pour affranchissement
- au Souvenir Français : 84 €
- aux établissements scolaires organisant des voyages ou séjours : 16 € par an et par élève thiavillois

SEANCE DU 16 JANVIER

1) Élections des Délégués Communautaires

En application de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2009 autorisant la création de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal ainsi que les statuts prévoyant à son article 5 les règles de représentativité des communes membres, soit 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants en ce qui concerne THIAVILLE.

Après présentation des candidatures, il est procédé aux élections des délégués communautaires titulaires et suppléants.

Sont élus délégués communautaires de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal :

Membres délégués titulaires :

GEORGES Michel, THIRIET Dominique, BOUDOT Joël

Membres délégués suppléants :

HILSELBERGER Marie-Claude, CORAZZA Éric

SEANCE DU 05 FEVRIER

1) Programme 2010 des travaux en forêt

Lecture est faite du programme 2010 des travaux en forêt. En application de l'article R 143.10 du code forestier sont retenues des actions pour la gestion durable du patrimoine forestier et l'aménagement de la forêt.

Le conseil autorise le maire à signer l'engagement sur le programme retenu parmi les propositions ONF.

Travaux sylvicoles subventionnés

Dossier reconstitution n°79: Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelles 13-26-27

Dossier reconstitution n°80: Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelles 15-22-23



Création de cloisonnements d'exploitation tous les 25m, parcelle 33

Matérialisation de cloisonnements, parcelle 33:

Cloisonnement d'exploitation, ouverture mécanisée, parcelle 33

Dossier reconstitution n°16:

Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 23

Dossier reconstitution n°76:

Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 14

Dossier reconstitution n°63:

Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 2

Travaux sylvicoles non subventionnés:

Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 9

2) Retrait d'un poste d'Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°10/2009 du maire en date du 04 septembre 2009,

Vu l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-18 modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'exposé du maire,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le maintien ou non de Mme VILLAUME Damienne à des fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'exprimer par un vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité et à bulletin secret de ne pas maintenir Mme VILLAUME Damienne dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

3) Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Il est rappelé que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Suite au retrait des fonctions d'adjoint au Maire de Mme VILLAUME Damienne, le conseil est invité à se prononcer sur le maintien d'un effectif d'adjoints de 4 ou de ramener ce nombre à 3.

Les résultats du vote à bulletins secrets étant sur les 14 conseillers présents, de 13 votants, 1 non participant au vote, pour 4 postes 2 voix, pour 3 postes 9 voix, 2 bulletins étant déclarés nul ou blanc.

Compte tenu du résultat du vote, le nombre d'adjoints est fixé à 3.

Par conséquent, le 3^{ème} adjoint devient 2^{ème}, le 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint.

4) Tarifification dans la communication de documents

Après exposé pour informer l'Assemblée d'une demande de communication répétitive de documents administratifs qui jusqu'à présent était très restreinte, voire inexistante en ce qui concerne des documents portés à la connaissance du public par un affichage régulier ou réglementaire, il est décidé par le conseil municipal que les documents qui seraient dorénavant demandés seraient fournis en contre partie de frais de copie conformément à un arrêté du Premier Ministre en date du 01 octobre 2001. Le tarif décidé sera de 0.18 € par page A4 noir et blanc.

5) Complément des commissions, comités et syndicats

Suite à la démission de Mme BURGAN Annie, conseillère municipale, il est procédé à un complément des commissions, comités et syndicats.

Commission travaux

Ajouter VILLAUME Damienne

Commission d'entraide pour les affaires sociales

Ajouter PETTOVEL Martine

Syndicat du Parc d'Activités de Grandrupt

POIREL Éric suppléant devient titulaire

Ajouter PIERRAT Bernard comme membre suppléant

Commission révision du PLU

Ajouter PIERRAT Bernard, VILLAUME Damienne

Commission DPU

Ajouter BOUDOT Joël

PASSEPORT BIOMETRIQUE Droit de timbre

A compter du 1^{er} Janvier 2010, les demandes de passeport contenant des photographies « papier » devront comprendre l'acquittement du droit de timbre suivant :

- 86 € pour le demandeur majeur (au lieu de 88 €)
- 42 € pour le demandeur mineur de 15 ans et plus (au lieu de 44 €)
- 17 € pour le demandeur mineur de moins de 15 ans (au lieu de 19 €)

En dehors de ces cas, le régime fiscal applicable aux passeports n'est pas modifié notamment s'agissant des demandeurs bénéficiant d'une prise photographique en direct sur le dispositif de recueil.



ABATTAGE SOUS LA LIGNE TRANSPORT D'ELECTRICITE ETIVAL-GLONVILLE

Nous sommes informés que les travaux d'élitage, d'abattage ou de débroussaillage vont être entrepris sur le territoire de la commune, dans les emprises de la ligne à très haute tension Etival Glonville.

RELAIS FAMILLES RURALES

Depuis quelques mois maintenant le Relais Familles de Fontenoy la Joute, a obtenu un label Relais de Services Publics. Dans ce cadre, Estelle SCHIRA la permanente de la structure assure des permanences délocalisées de ce service.

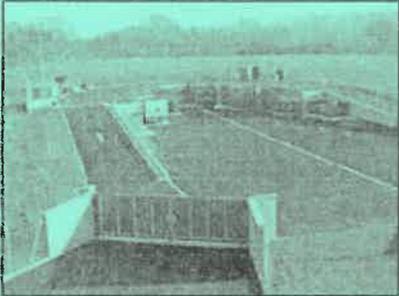
Ainsi, elle peut accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ou souhaitant obtenir des renseignements sur des prestations CAF, retraite ou encore être soutenue dans leur recherche d'emploi.

Ces permanences ont lieu le lundi à Azerailles de 16 à 18 h, le jeudi à Bertrichamps de 15 h30 à 17 h 30, le vendredi à Baccarat de 10 à 12 h.

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous (en dehors des permanences) merci de téléphoner au Relais Familles de Fontenoy la Joute au 03 83 71 53 87.

Horaires d'été de la déchèterie

A partir du 15 mars 2010, les horaires d'été de la déchèterie sont les suivants :

ETE (15 mars au 30 septembre)	
	Lundi 9h30 - 11h30 14h - 18h
	Mardi 9h30 - 11h30 14h - 18h
	Vendredi 9h30 - 11h30 14h - 18h
	Samedi 9h30 - 11h30 14h - 18h

ECOLE DE THIAVILLE

Compte-rendu du Conseil d'école du 19 octobre 2009

1) Règlement intérieur

a.) Admission et inscription

Les enfants sont accueillis en maternelle à partir de 2 ans révolus, s'ils n'ont pas 2 ans à la rentrée, deux autres rentrées différées sont possibles :

- après les vacances de la toussaint
- après celles de Noël.

Pour inscrire leur enfant, les parents doivent le préinscrire en mairie, puis se rendre à l'école avec leur livret de famille, la liste des vaccinations à jour ainsi qu'un certificat médical de non contagion.

b.) Obligation scolaire

L'école est obligatoire à partir de 6 ans. En maternelle, la scolarisation n'est pas obligatoire, mais à partir du moment où un enfant est inscrit, la fréquentation doit être assidue car des apprentissages y ont lieu de manière régulière et continue.

c.) Absences

Un enfant ne doit pas être absent plus de 4 demi-journées en un mois. En cas d'absences trop fréquentes, un signalement est fait auprès de l'inspection académique.

d.) Horaires

La classe a lieu de 8h15 à 11h15 et de 13h à 16h. L'accueil se fait à 8h05 et 12h50.

e.) Surveillance

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants durant les heures d'accueil et de classe. Ils doivent toujours attendre l'arrivée de l'enseignement de surveillance pour pénétrer dans la cour.

2) Effectifs scolaires

TPS : 4	PS : 6	MS: 6	GS : 4	CP : 10
CE1 : 5	CE2 : 6	CM1 : 8	CM 2 : 7	

Le nombre d'enfants inscrits est de 56 élèves

3) Projet d'école

Intitulé : faire réussir chaque élève

- Maîtrise de la langue
- Acquisition des compétences sociales et civiques
- Possession d'une culture linguistique et artistique

Intercommunalité

La nouvelle intercommunalité des vallées du Cristal, regroupant, les communautés du Cristal et d'entre Meurthe et Verdurette, est née depuis le 15 décembre 2009 par arrêté du préfet de Meurthe-et-Moselle

Le premier conseil communautaire s'est déroulé à la salle des fêtes de Baccarat le 23 décembre 2008. Il a été procédé à l'élection du Président, des vice Présidents et des membres du bureau.

Le Président de la Communauté de Communes du Cristal est Michel BOQUEL Maire de Deneuvre.

1 ^{er} vice-président:	RENAUX Josette, Maire de Baccarat
2 ^{ème} vice-président:	FALQUE Rose-Marie, Maire d'Azerailles
3 ^{ème} vice-président:	GEX Christian, Adjoint à Baccarat
4 ^{ème} vice-président:	DEMANGE Jean-Luc, Maire de Merviller
5 ^{ème} vice-président:	RATEAU Bernard, Maire de Lachapelle
6 ^{ème} vice-président:	DURUPT Louis, Adjoint à Bertrichamps
7 ^{ème} vice-président:	BÈGNÈNE David, Adjoint à Baccarat

Le bureau est composé de:

Baccarat: FRANÇOIS Gérard, COUDRAY Yvette et CHASSAIN Isabelle. Brouville: KRYZS Denis.

Chenevières: GEORGES Marie-Josèphe. Flin: FRANÇOIS Jean-Paul. Fontenoy la Joûte: BARBIER Pierre.

Gélaucourt: THIERY Alain. Glonville: ROITEL Philippe. Hablainville: FRANÇOIS Françoise.

Pettonville: ZABEL Bernard. Reherrey: KRYZS René. Thiaville sur Meurthe: GEORGES Michel.

Vacqueville: LARDIN Jean-Marie. Vaxainville: FRANC Anne-Marie. Veney: TISSOUX Christian

Conseil Communautaire du 29 décembre 2009

1 Tarifs

*Cantines/ garderie

- Cantine midi et garderie compris: 4.30 euros

- Forfait garderie

Matin: 1.20 euros

Soir: 2.30 euros

Forfait payé au trimestre pour les personnes qui s'engagent par convention et sur la base de l'annualité à faire garder au minimum trois fois par semaine leur enfant: 40% de réduction du coût global leur sera octroyée .

Centre de loisirs, mercredi récréatifs et autres activités

Une plaquette d'information sera réalisée prochainement

	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
CCVC	6.00 €	4.00 €	3.00 €	7.70 €	5.70 €	4.00 €
Extérieurs CCVC	8.00 €	6.00 €	5.00 €	10.00 €	8.00 €	5.00 €
Tarif cantine	4.30 € par repas					
Tarif garderie	1.50 € par heure par enfant					
Supplément pour les sorties exceptionnelles	5 € pour les jeunes de le CCVC 7 € pour les extérieurs					

Tarifs mercredi récréatifs (à la demi-journée)

	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
CCVC	3.00 €	2.00 €	1.50 €	3.85 €	2.85 €	2.00 €
Extérieurs CCVC	4.00 €	3.00 €	2.50 €	5.00 €	4.00 €	2.50 €
Tarif cantine	4.30 € par repas					
Tarif garderie	1.50 € par heure par enfant					
Supplément pour les sorties exceptionnelles	5 € pour les jeunes de le CCVC 7 € pour les extérieurs					

Mini-camp (du lundi au vendredi)

	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
CCVC QF < 381	52.50 €	45.50 €	42.00 €			
CCVC QF > 382	65.60 €	56.25 €	41.60 €	105.00 €	87.80 €	79.20 €
Extérieurs (54)	105.00 €	101.70 €	98.70 €	137.30 €	130.30 €	121.70 €
Extérieurs (autres)	137.30 €					

Piscine

	Billets à l'unité	Carnet de 12 billets
Baigneurs adultes de la CCVC	2.50 €	25.00 €
Baigneurs adultes non CCVC	3.00 €	30.00 €
Enfants de moins de 6 ans CCVC	1.00 €	10.00 €
Enfants de moins de 6 ans non CCVC	1.30 €	13.00 €
Enfants de 6 à 16 ans CCVC	1.20 €	12.00 €
Enfants de 6 à 16 ans non CCVC	2.00 €	20.00 €
Etudiant CCVC	1.80 €	18.00 €
Etudiant non CCVC	2.50 €	25.00 €
Groupe CCVC (sauf écoles)	1.20 €	
Groupe non CCVC	2.00 €	
Visiteurs et accompagnateurs	1.00 €	
Comités d'entreprises	2.10 €	30.00 €
Piscine + Sauna		
CCVC	5.00 €	
Extérieurs	6.50 €	

Composition des commissions

Commission	Membres
Appel d'offres	Louis Durupt - Christian Gex - Jean-Paul Louis - Claude Marchal - Bernard Rateau
Projet de territoire	Laure Vourion - Jacques Boinier - Gérard François - Jean-Paul François - Christian Gex - Guy Kalsch - Michel Lagrange - Bernard Rateau
Communication - Tourisme - Musée	Josette Renaux - Jocelyne Carrel - Isabelle Chassin - Rose-Marie Falque - Marie-Lucie Henry - Yves Mangematin - Bernard Miclo - Michel Mierzchala - Olivier Thiery
Commerce - Artisanat - Industrie	Josette Renaux - Florence Dupays - Michel Georges - Christian Gex - René Kryzys - Jean-Paul Louis - Bernard Miclo - Raphaël Sitt
Habitat	Rose-Marie Falque - Audrey Finance - David Bègnène - Hervé Bilourou - Jacques Boinier - Philippe Bregeot - Jean Coudray - Louis Durupt - Guy Kalsch
Bords de Meurthe - Agriculture	Rose-Marie Falque - Sophie Nothum - Dominique Alison - Bernard Blaise - Jacques Boinier - Pierre Burduche - Jean Coudray - Françoise François - Jean-Paul François - Michel Georges - Bernard Miclo - Philippe Roitel
Finances	Christian Gex - Yvette Coudray - Gérard François - Olivier Legros - Jean-Paul Louis - Claude Marchal - Alain Thiery - Christian Tissoux - Alain Vincent - Bernard Zabel
Cantines - Garderie - Périscolaire - Accueil petite enfance	Jean-Luc Demange - David Bègnène - Isabelle Chassin - Annick Cossard - Lise Fagot - Audrey Finance - Gérard François - Olivier Houbert - Denis Kryzys - Bernard Miclo - Alain Thiery - Dominique Thiriet
CESI	Jean-Luc Demange - Yvette Coudray - Sylvie Demange - Florence Dupays - Audrey Finance - Cédric Perrin - Sylvie Sornette
Pôle Bijou	Bernard Rateau - Pierre Burduche - Jocelyne Carrel - Sylvie Demange - Florence Dupays - Christian Gex - Guy Kalsch - Michel Lagrange - Lorène Lichy - Sylvie Sornette
Propreté	Louis Durupt - Pierre Barbier - Jean-Yves Beaumont - Pierre Burduche - Jean Coudray - Françoise François - Jean-Marie Lardin - Bernard Sitt - Raphaël Sitt - Christian Tissoux
Animation Jeunesse	David Bègnène - Jean-Luc Demange - Florence Dupays - Marie-Lucie Henry - Hervé Jacques - Bernard Miclo - Daniel Mougin - Véronique Paquot - Sabrina Vaudeville
Piscine	David Bègnène - Lise Fagot - Jean-paul François - Guy Kalsch - Michel Mierzchala - Bernard Rateau - Sabrina Vaudeville - Christian Virlovet - Bernard Zabel

Les animaux dangereux ou gênants

Les animaux peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. La loi protège les droits des tiers en rendant le gardien responsable (propriétaire ou personne momentanément chargée de sa garde).

En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit bien clos ou attaché.

Notre conseil : si vous êtes propriétaire d'un animal, souscrivez une assurance. Rappel : la vaccination contre la rage est obligatoire (c'est une maladie mortelle tant pour l'animal que pour l'homme).

Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; ceux potentiellement dangereux doivent être muselés. Certains animaux doivent être transportés dans une cage.

Si vous êtes incommodé par un animal qui divague, demandez à son propriétaire de mettre fin à cette situation. En cas de refus ou en son absence, appelez police-secours ou les pompiers une équipe de fourrière sera dépêchée qui capturera l'animal et le placera en fourrière.

La loi classe certaines races dans la catégorie des chiens dangereux.

Réglementation sur les chiens dangereux

La loi classe les chiens susceptibles d'être dangereux en deux catégories :

- **1ère catégorie** qui regroupe les chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer l'origine par un document, par exemple, Pitbulls, chiens assimilables aux chiens de race Mastiff et chiens d'apparence Tosa-Inu.

- **2ème catégorie** qui regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises), par exemple American Staffordshire Terrier. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Les Rottweiler et chiens d'apparence Rottweiler appartiennent à cette **catégorie même sans inscription au LOF**.

Détention (première et deuxième catégories)

· Propriétaire ou détenteur:

Permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence (à renouveler lors de changement de commune).

Titulaire d'une attestation d'aptitude:

Formation (personnes habilitées) portant sur:

- Éducation et comportement canins
- Prévention des accidents
- Évaluation comportementale du chien entre 8 et 12 mois. (par un vétérinaire inscrit sur liste départementale)

Frais à la charge du propriétaire pour:

- Formation pour attestation d'aptitude
- Évaluation comportementale

RCM assemblée générale

RCM 97.6 FM est la radio locale, basée à Thiaville sur Meurthe. Elle diffuse depuis la porte de Saint Dié jusque la porte de Lunéville.

Chaque jour, l'équipe d'RCM vous réveille et vous accompagne tout au long de la journée en musique, en cadeaux, en dédicaces ! Retrouvez également toutes les infos de ce secteur : les sorties, les manifestations, les offres d'emplois, les invités locaux et les concerts en nous écoutant tous les jours, toute la journée.

De nombreux élus de notre canton sont venus ce samedi au Foyer Rural afin de montrer leur soutien aux membres qui chaque jour sont là pour nous informer.

Cela fait la 11^{ème} assemblée que son Président Dominique George préside : Il y a beaucoup de projet pour l'année 2010, une demande a été faite pour l'attribution de 3 fréquences : Saint Dié Lunéville et Badonviller. Il y a aussi projet de créer deux studios sur les deux villes

Les projets pour 2010 une soirée année 80 le 26 juin et une soirée réseaux.

Le président en a profité pour remercier la municipalité présente pour la signature de la convention leur accordant la gratuité des locaux jusque 2014 .



Vie du Village

Décès

Monsieur René Jean PETTOVEL est décédé le 15 février 2010 à Saint-Dié à l'âge de 54 ans. Il était domicilié 1 rue de Fagnoux.

A sa famille dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

LES DIX GESTES PRATIQUES

- Pour gérer ses déchets

7 TRANSFORMEZ VOS DECHETS EN UN FERTILISANT GRATUIT POUR VOTRE JARDIN :

Une famille de quatre personnes génère plus de 240 kg de déchets verts par an dont beaucoup sont encore collectés avec les ordures ménagères. Si vous désirez faire un geste pour l'environnement, pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux. Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement chez soi n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle, marcs de café, restes de repas, feuilles mortes et tontes de pelouses, petites tailles de haies, etc.

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas composter chez vous, amenez tout cela en déchetterie et déposez le sur une plate-forme de compostage. Le compost permet de valoriser vos déchets putrescibles et leur évite ainsi d'alourdir votre sac poubelle. C'est un excellent produit pour fertiliser le jardin et les plantations. Pour faire du compost, il suffit de trier à la source les déchets biodégradables, de les mettre en tas ou en bac tout en veillant à apporter l'eau et l'oxygène à la vie des microorganismes. Ces derniers vont alors transformer la matière organique contenue dans les déchets en compost.

Un sac d'environ 30 kg de cet amendement est produit à partir de 100 kg de déchets. Composter ses déchets de cuisine et de jardin s'avère donc une solution écologique et économique.

Dates de fêtes et d'Assemblée Générale

- 10/04/2010 Manifestation Ensemble pour les enfants
- 09/05/2010 Vide grenier comité des fêtes
- 26/06/2010 Kermesse de l'école
- 26/06/2010 Soirée année 80 RCM

Histoires drôles

Trois hommes mariés discutent:

-La semaine dernière, j'ai acheté une bague pour ma femme

et je lui ai également offert une paire de gant!

-Pourquoi des gants ?

-Parce que si la bague ne lui plaît pas, elle pourra mettre les gants!

Le deuxième mari intervient :

-Moi, je lui ai acheté un collier et un foulard.

-Un foulard ?

-Oui ...Si elle n'aime pas le collier, elle le cachera avec le foulard !

Le troisième ricane :

- Moi, j' ai offert à ma femme une robe et une valise.

-Une valise? Quelle drôle d'idée !

-Eh bien, si la robe ne lui plaît pas, elle n'a qu'à aller se faire voir chez les Grecs.

Trois copains parlent de leurs épouses.

Le premier dit :

Moi, ma femme, quand elle attendait le petit dernier, elle lisait

"Les trois Mousquetaires"

et ben! on a eu des triplés!

Moi, elle lisait

"Blanche neige",

et on a eu une fille!,

Le troisième inquiet, dit bon je vous quitte,

parce que ma femme

doit accoucher demain,

et elle lit

"Les 101 Dalmatiens"!

INFOS JEUNES

A quoi sert la Région ?

Nous l'avons vu, la Région est un découpage administratif, créé par l'État pour mieux gérer le pays.

La Région intervient dans plusieurs domaines. Elle est responsable des actions menées pour développer l'économie sur son territoire. Pour cela, elle apporte des aides aux entreprises.

La région participe à l'aménagement et au développement du territoire avec la construction de grands équipements, le respect du développement durable, le développement des transports routiers et des transports en commun.

La Région est responsable des lycées (fonctionnement et construction), de la formation professionnelle et de l'apprentissage des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi.

PRENEZ VOTRE CŒUR EN MAIN

0 cigarette



5 fruits et légumes par jour



30 minutes d'activité physique tous les jours



www.lesgestes.com

01 44 00 82 83

01 44 07 38 21

14, rue des Capucins de France

75002 Paris

Association de Cardiologie

pour en savoir plus

ou faire un don :

Fédération Française

de Cardiologie

ARRÊT CARDIAQUE

APPRENEZ

LES GESTES

QUI SAUVENT !

ARRÊT CARDIAQUE



APPELER



MASSER



VENTILER



1 VIE = 3 GESTES

ARRÊT CARDIAQUE

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE CŒUR ?

→ L'excès de cholestérol : consultez votre médecin pour connaître votre taux maximum de LDL (cholestérol « mauvais cholestérol ») !

→ Une tension artérielle trop élevée : au-delà de 16/9,

vous faites de l'hypertension artérielle, votre cœur se fatigue,

→ Le diabète : cette maladie silencieuse menace votre cœur.

Mangez équilibré et bougez plus pour changer son évolution.

→ Le surpoids

Mesurez votre tour de taille, il est un bon indicateur de l'obésité abdominale.

Facteur de risque de maladie cardiovasculaire. La limite à ne pas dépasser :

→ Hommes : 94 cm

→ Femmes : 80 cm (hors grossesse)

Et consultez régulièrement votre médecin !

LES SIGNES ANNONCIATEURS DE L'ARRÊT CARDIAQUE

L'arrêt cardiaque peut survenir brutalement, sans signe avant-coureur.

→ Si l'arrêt cardiaque a pour origine un infarctus du myocarde :

→ Une forte douleur au milieu de la poitrine qui peut devenir

oppressante (sensation de serrement, d'écrasement) ;

→ La douleur peut gagner le cou, la mâchoire, les bras,

→ Elle peut s'accompagner d'essoufflement, de sueurs,

de nausées...

→ L'arrêt cardiaque peut aussi être précédé de palpitations

ou d'un malaise général.



Le vieux marin

Un vieux pêcheur à la retraite, malade et fatigué, habitait chez son fils, sa belle-fille et leur fils de 8 ans, comme c'était la tradition en ce temps-là.

Les mains du vieil homme tremblaient et sa vue n'était pas tellement bonne non plus, ce qui rendait la tâche difficile quelquefois.

Surtout à l'heure des repas, car tout comme un enfant, un peu de nourriture sur le plancher... une assiette qui vole en éclats ou un verre de lait renversé sur la nappe.

Un matin la belle-fille dit à son mari.... Il faut faire quelque chose avec ton père, je suis fatiguée de tout ramasser.

Alors on installa une petite table dans un coin de sa chambre... et c'est là qu'il mangera à l'avenir... au moins, pendant le repas, on n'aurait pas à subir ses maladresses et on lui trouva un petit bol en bois, ainsi ... plus de vaisselle cassée.

Quand arrivait l'heure des repas, le jeune garçon jetait un coup d'œil vers la chambre de son grand-père... des larmes roulaient sur sa joue... et il regardait tout ça en silence.

Un soir avant le souper, le père vit son fils qui s'amusait dans l'atelier... Que fais-tu là fiston ?

Je fabrique un bol en bois pour toi et maman ... quand vous serez trop vieux et maladroits pour manger à la table avec nous.

Le père incapable de dire un seul mot.... on oublie trop souvent que nous aussi, nous vieillirons un jour ... que faire... et il n'a pu fermer l'œil de la nuit...Le lendemain matin, en s'éveillant, il raconta toute l'histoire à son épouse... et quand arriva l'heure du déjeuner.....il prit son père par la main et le fit asseoir avec eux à la table et cette fois-ci, les larmes qui coulaient sur la joue de grand-père eh bien je crois que c'était des larmes de joie!

On est tous sur un navire qui nous mène vers notre destinée, à nous de hisser les voiles sur le bon côté du vent.

Quand on laisse parler son cœur, pas besoin de choisir ses mots ni ses gestes... le cœur entend bien mieux que les oreilles...

A la veille de la quatrième édition de la Journée mondiale contre la maltraitance qui aura lieu lundi 14 juin, le numéro court 3977, destiné à dénoncer les maltraitances aux personnes âgées et handicapées connaît un triste succès.

Mise en place en février 2008, la plate-forme téléphonique a reçu plus de 63.000 appels en l'espace de 15 mois. Alors que l'Afbah (l'Association pour la bientraitance des aînés et handicapés) qui gère la plate-forme, attendait seulement 10 à 15.000 appels par an, aujourd'hui le centre en reçoit 6 fois plus, soit un équivalent de 170 appels par jour.

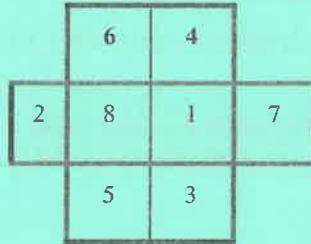
Un seul numéro de téléphone : 3977

Jeux

Réponses du n° 467 : La cheminée en forme de petit temple grec est celle de la maison de M. Heym, au 8 de la rue d'Alsace.

Quel jour ? dimanche.

J'aime pas mes voisins : Le 1 et le 8 n'ont pas de voisins : on les place au milieu. Puis le 7 à côté du 1 et le 2 à côté du 8. Voici une solution possible.



Pour les plus jeunes : Encore un détail de l'architecture de la maison lorraine traditionnelle ; comment s'appellent les moellons qui « dépassent » du mur, comme on peut les voir sur la photo ? Ils sont posés dans leur plus grande longueur, dans l'épaisseur du mur latéral, jamais en façade.

Pourquoi les a-t-on posés ainsi ?

Où la photo a-t-elle été prise ?



Pour tous : Dans le texte suivant, retrouvez les noms de dix personnages de la Révolution française (ne pas tenir compte des accents et de la ponctuation) :

En route pour le raout !

A la Toussaint, juste après son travail, j'emmenai mon amie Mara, très belle et brune métisse, sur ma Harley-Davidson au moteur pétaradant. On ne se lasse pas d'un tel bruit ! Nous étions invités à une soirée chic : très jolies robes, pierres précieuses, enfin tous ces hochets qui plaisent aux gens aisés, car, notez-le bien, les riches aiment le superflu. Sur le chemin du retour, Mara admira beaucoup des moulins anciens...

THIAVILLE - REVUE
SUR L'AIR DE : PRENDS TON TEMPS

1^{er} Couplet

Sur la place du village,
Quel est donc tout ce tapage ?
Ce sont nos braves pompiers,
Qui sont en train d'manœuvrer,
Sergent, Clairon, Capitaine,
Crient comm' des énergumènes,
Pendant que fièr'ment l'lancier,
Arrose sans se lasser ! ...
Le Maire crie : C'est assez ...
Arrêtez donc de pomper ...
Si vous continuez,
Tout Thiaville s'ra inondé !!!
Eh !!! ...

II

L'aut' jour, passant à Bell'vue,
J e crus qu'j'avais la berlue,
En voyant tout' la bass'cour,
Du Mimil ' fair ' un concours :
Les can'tons boitaient sans cesse,
Et les poul's serraient les fesses,
La chèvre dans le jeu de quilles,
Faisait de l'acrobatie ...
Dans l'bistro, un trio,
Sirotait un apéro...
Le Milo... rigolo,
Chantait en dansant l'tango !!!
Oh !!! ...

III

A Thiavill' je vous assure,
Néness' fait d'la bell'peinture,
Y a même un marchand d'cochons,
Un forgeron, un charron ...
On y cultive les patates,
Les cornichons, les tomates,
Comm' partout, dans les bass'cour,
Les coqs'aux poul's font la cour ..
Y a aussi, d'temps en temps,
Des couarauils intéressants ...
Où les femm's passent leur temps,
A dénigrer les passants,
Quant au Mair' du pays,
Voulant maigrir il a pris
D'p'essence de pissenlit,
Mais ça n'a pas réussi,
Histoir' de s'consoler,
Il a voulu absorber,
Cent trent'deux cressonnées
Et 20 litr's de vin rosé ...
Légèrement émêché ...
Il s'est mit à composer,
Ce refrain endiablé
QU' en cœur nous allons chanter ...
Eh !!! ...

RERAIN

A Thiavill' c'est certain ...
Y a d'la gaité, y a d'lentrain ...
Les homm's aiment le bon vin,
Le bordeaux, le Chambertin ...
Y a de beaux garçons, je le proclame,
Mais il y a surtout de jolies femmes,
Viv'Thiavill', mon pat'lin ...
Viv' Thiavill' et le bon vin !!! ...

Photo école année 1971



Claude Schmidt	Danielle Mignot	Nelly George	Dominique George		Jean-Pierre Cuny	Didier Benoit	Michèle Marchal		
Jean-Michel Colin	Vincent Béné	Yves Bernard	Viviane Perrin		Martine Mignot	Ghislaine Ferry	Michel Solinsky	Jacques Fousse	
Béregère Marchal	Brigitte Berrard	Odile Bernard	Marie-José Divoux	Marilyne Yocom		Jean-Philippe Tanguy	Philippe Jacquel	Thierry George	Dominique Durand
		Olivier Benoit	Dominique Thiriet	Gilbert Michel	Philippe Marchal	Gilbert Fousse	Hubert Bernard		

Arrêté



Le maire de la commune de Thiaucourt sur Moselle
 Vu 1° les dispositions de la loi du 5 avril 1884, articles 91, 92, 97
 2° celles de la loi des 19, 22 juillet 1791 sur l'organisation de la
 police municipale, des lois des 28 septembre, 6 octobre 1791 et 21 juin
 1798 sur la police rurale, ainsi celles du livre II du Code pénal
 concernant les contraventions de police et les peines
 bicoiderant qu'il est urgent de prévenir les accidents pouvant
 résulter de jets dangereux sur la voie publique

arrêté

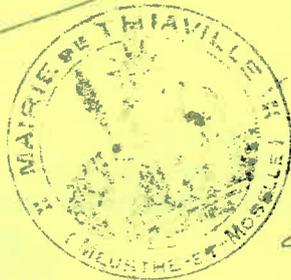
article I - Il est interdit de se livrer sur la voie publique, sur
 tout le territoire de la commune à des jets dangereux tels
 que jets de pierres et autres objets durs, jeu de foot ball etc.

article II - L'arrêté prendra effet à partir de sa publication
 article III - La gendarmerie et le garde champêtre sont chargés
 de l'exécution du présent arrêté

article IV et dernier - Les contraventions au présent arrêté
 seront constatées par des procès verbaux et poursuivies
 conformément aux lois

Fait à la mairie de Thiaucourt sur Moselle le 12 JUIN 1938

U: pour autorisation
 certain jours d'été
 MEVILLE LE 15 JUIN 1938
 LE SOUS-PRÉFET



Le Maire
[Signature]

Extrait du Registre

des

Délibérations du Conseil Municipal

7 MARS 1939

L'an mil neuf cent trente-neuf, le sept mars

le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Haite, Maire.

Date de la convocation :

MARS 1939

Date de l'affichage :

MARS 1939

Présents : MM. les Conseillers municipaux en exercice : Bours, Lemassé, Paradis, Perrottey, Roth, Uriot, Kilmain

à l'exception de MM. : Bandot, Reyer, Meloni, Parson, absents

M. Bours a été élu secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, désigne M. Parson Emile, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de maire en cas de mobilisation du maire ou de l'adjoint.

OBJET :

Suppléance du maire et de l'adjoint en cas de mobilisation

N° 189

VU : LUNÉVILLE LE -7 MARS 1939 LE SOUS-PRÉFET.



Signature of the Mayor: Haite

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme :



LE MAIRE,

Signature of the Mayor

Extrait du Registre

des

Délibérations du Conseil Municipal

SOUS-PRÉFECTURE

23 NOV. 1940

L'an mil neuf cent ~~trente~~ *quarante*, le *23* ~~septembre~~ *novembre*

le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
présidence de M. *Haité*, *Jean* Maire.

Date de la convocation :

14 novembre 1940

Date de l'affichage :

18 novembre 1940

Présents : MM. les Conseillers municipaux en exercice : *Terroffey, Paradis, Vilmain, Pardon, Roth, Keyser, Boura*
et Lemaire
à l'exception de MM. : *Baudot, Briot et Méline* absents

M. *Keyser* a été élu secrétaire.

OBJET :

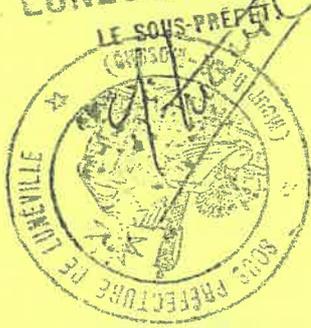
LE CONSEIL MUNICIPAL, *demande l'ouverture d'un*

Vote d'un
Crédit
Supplémentaire

Crédit Complémentaire de quatre Mille
francs, pour paiement des Chômeurs
qui exploitent les Charbons de la forêt
non soumise au régime forestier Conton
La Côte ci-près sur les fonds d'Espagne
de la Commune.

N° *230*

VU & APPROUVE,
EST OUVERT LE CRÉDIT VOTE
LUNÉVILLE LE 23 NOV 1940



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme :

En Mairie le *23* novembre 1940

LE MAIRE,



Extrait du Registre

des

Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE
de THIAVILLE-SUR-MEURTHE

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 1941
de L'arrondissement de Lunéville

L'an mil neuf cent *quarante un*, le *vingt* *décembre*

le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. *Haité*, *Jean* Maire.

Date de la convocation :

6 Dec 1941

Date de l'affichage :

11 Dec 1941

Présents : MM. les Conseillers municipaux en exercice : *Terroty, Laisson, Meydet, Roth, Boura, Briot, Schatlin*

à l'exception de MM. : *Semaire, Néline, Vilmain, Briot et absents*

M. *Meydet* a été élu secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, *sur la proposition de M. Terroty* *adjoint, décide de prendre à sa charge de la* *Commune, le montant des fournitures qui sera* *faites en Décembre 1941, par le Comité de* *Secours Rouge de Paccarat, aux familles des* *prisonniers, pour l'envoi de colis à ces derniers* *et vote un crédit de 1000 fr. à prendre sur* *les fonds disponibles de la Commune.*

OBJET :

Vote d'un crédit
de 1000 fr. aux familles des
prisonniers de guerre

N° *257*

EST APPRÉHÉ
EST COUVERT LE CRÉDIT VOTE
LUNÉVILLE LE 13 DEC 1941
LE SOUS-PREFET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme :

En Mairie, le *12 Dec 1941*
LE MAIRE,

